

31 Décembre 1807

Pardevant Nous Narcisse Broutin notaire
Public des Etats unis d'Amérique. En la ville de la
nouvelle orleans et les témoins ci après nommés.
Est comparu Le sieur Dominique Bouigny
propriétaire. Demeurant dans cet arrondissement.
Lequel a par ces présentes vendu, Cédé et transporté
Dès maintenant et à toujours sous les garanties -
De droit, au sieur Louis Bouigny son frère -
Demeurant en cette ville, à ce présent et acceptant
acquéreur pour lui, ses heirs ou ayans cause,
La moitié d'une terre située en la paroisse de
Ouatchitas, de trente lieues de superficie, contenant
Deux cent huit mille trois cent quarante quatre
arpens que ledit sieur vendeur a acquis d'un sieur Daniel
Clarek, par acte à notre rapport en date du douze
juin de l'année mil huit cent quatre; lequel sieur
Clarek l'a acquis lui même dudit sieur Louis
Bouigny par acte au rapport de maître pierre
Pédesclaus notaire public en cette ville en date
du premier juin de la même année mil huit cent
quatre; Pour par ledit sieur Louis Bouigny
acquéreur, jouir en propriété, à compter de ce
jour, de ladite moitié de terre à lui présentement
vendue, en faire et disposer à l'avenir comme
Bon lui Semblera.

La présente vente faite pour et moyennant
la somme de six mille piastres que ledit sieur
acquéreur a payé comptant, dès avant ce jour,
et hors la vue de nous notaire, au sieur vendeur
qui le reconnaît et lui en font bonne et
valable quittance et décharge; Et au moyen
duquel paiement, ledit sieur vendeur transporte
au sieur acquéreur tous droits de propriété
et autres qu'il a et peut avoir sur ladite
moitié de terre sus-Enoncée et par lui

présentement vendue dont il lui Consent
toutes Dessesine, saisine. Dont acte: Car ainsi,
Promettant, obligeant, Renouant & a
fait et passé à la nouvelle orleans en l'étude

31 Decembre 1807

Devous notaire le trente et unieme jour du mois
de Decembre de l'année mil huit cent Sept et la
trente deuxieme de l'indépendance américaine
En présence des Sieurs Simon Ducournau et pierre
François Simon Godefroy tous deux témoins
légués et domiciliés en cette ville qui ont, ainsi
que les sieurs comparans, Signé avec nous
notaire apres lecture faite

La minute est Signée D. Bouigny
L. Bouigny = J. Ducournau = Godefroy =
Narcisse Broutin noty sub.

Je certifie la présente Copie Conforme à l'original
Resté Entre mes mains, En foi de quoi j'ai apposé
mon sceau et le sceau de mon office.
à la nouvelle orleans le onze janvier mil huit cent
huit.

Narcisse Broutin
noty sub.